

# Le programme de stages avec cheminement préapprouvé : un bon choix pour mon organisation?

Les employeurs peuvent choisir d'offrir des stages avec cheminement préapprouvé pour permettre aux futurs CPA de satisfaire aux exigences en matière d'expérience pratique du programme d'agrément CPA. Les organisations intéressées sont invitées à :

1. regarder la vidéo « Aperçu des exigences en matière d'expérience pratique des CPA », à [cpacanada.ca/experiencepratique](http://cpacanada.ca/experiencepratique);
2. lire la présente fiche d'information et déterminer si un programme de stages avec cheminement préapprouvé leur convient;
3. le cas échéant, communiquer avec l'organisation comptable de leur province pour prévoir une rencontre et visiter la page <http://unification.cpacanada.ca/fr/provinces-et-regions>.

Le programme d'agrément CPA est constitué des préalables universitaires, du Programme de formation professionnelle des CPA, de l'Examen final commun et du stage, qui permet d'acquérir de l'expérience pratique pertinente.

Deux voies sont proposées pour l'acquisition de l'expérience pratique requise :

- **Stage avec cheminement préapprouvé** – Le futur CPA acquiert de l'expérience pertinente dans le cadre d'un stage offert par un employeur ayant au préalable fait préapprouver son programme par la profession.
- **Stage avec vérification de l'expérience** – Le futur CPA fait reconnaître l'expérience pertinente qu'il cumule chez l'employeur de son choix.

## Le programme de stages avec cheminement préapprouvé est-il un bon choix pour mon organisation?

Pour déterminer si un programme de stages avec cheminement préapprouvé lui convient, l'employeur doit se poser les deux questions suivantes :

1. Mon organisation embauche-t-elle au moins un étudiant/candidat CPA par année?
2. Mon organisation peut-elle engager la responsabilité des échelons supérieurs à l'égard de la formation des stagiaires CPA?

Si vous répondez « oui » à ces deux questions, votre organisation devrait envisager d'offrir un programme de stages avec cheminement préapprouvé.

Le programme de stages avec cheminement préapprouvé offre des avantages à plusieurs égards :

- **Efficience** – Pour l'employeur qui embauche régulièrement de futurs CPA, ce programme est beaucoup moins exigeant sur le plan de la production de rapports que le stage avec vérification de l'expérience – tant pour les stagiaires que pour lui-même.
- **Certitude** – Le stage sera terminé en 30 mois.
- **Contrôle** – L'organisation choisit les étudiants/candidats qui participeront à son programme.
- **Recrutement** – Le programme de stages peut constituer un puissant outil de recrutement de futurs CPA.
- **Coûts** – Aucun coût direct n'est lié à l'obtention et au maintien de l'approbation.

### Souplesse

La mise en place d'un programme de stages avec cheminement préapprouvé n'exclut pas la possibilité de former un futur CPA dans le cadre d'un stage avec vérification de l'expérience. Par exemple, dans une grande organisation, le service des finances et celui de la certification peuvent offrir des stages avec cheminement préapprouvé, car ils ont l'habitude d'employer un grand nombre de stagiaires; le service de la gestion des risques, qui n'a pas les mêmes besoins d'effectifs, pourrait toutefois lui aussi permettre à un futur CPA d'acquérir de l'expérience pratique admissible dans ce domaine grâce au stage avec vérification de l'expérience.

## Responsabilités de l'employeur offrant un programme de stages avec cheminement préapprouvé

L'organisation qui offre des stages avec cheminement préapprouvé doit s'engager à s'acquitter des responsabilités suivantes :

- engager la responsabilité des échelons supérieurs en nommant un ou des directeurs des stages avec cheminement préapprouvé;
- offrir un milieu de travail permettant de préparer le stagiaire à devenir CPA, notamment en fournissant une supervision, un encadrement et des conseils sur des questions d'éthique concrètes dans le cadre de la formation pratique du candidat CPA et des examens de sa progression;
- offrir des postes de stagiaire structurés comportant un éventail suffisant d'affectations de complexité croissante et des responsabilités d'importance croissante, et permettant au futur CPA d'acquérir, à l'intérieur d'une période de 30 mois, une expérience pratique de qualité élevée à l'égard des compétences CPA requises (compétences techniques et habilitantes);
- s'assurer que le stagiaire CPA consigne l'acquisition de ses compétences au moyen de l'outil de production de rapports de stage (OPRS);
- affecter à tous ses stagiaires CPA un superviseur ainsi qu'un mentor CPA;A
- accorder des congés pour permettre au stagiaire CPA de se présenter aux examens se tenant en semaine.A

## Aperçu des exigences en matière d'expérience pratique des CPA

Le stage avec cheminement préapprouvé et le stage avec vérification de l'expérience ont cinq exigences en commun :

1. L'**expérience pratique admissible** doit être cumulée pendant au moins 30 mois, dans le cadre d'emplois pertinents.
2. Une **supervision appropriée** doit être exercée par un superviseur désigné. Dans le cas d'un stage avec cheminement préapprouvé, le superviseur est responsable de l'attribution de tâches permettant au stagiaire d'acquérir l'expérience requise et, dans le cas des stages avec vérification de l'expérience, de la vérification de l'exactitude des informations fournies dans le rapport de stage.
3. Le futur CPA doit produire un **rapport de stage** au moyen de l'OPRS et fait une **autoévaluation** de sa progression au moins deux fois l'an.
4. Le futur CPA doit être accompagné par un **mentor CPA** autorisé qui le rencontre deux fois l'an pour examiner sa progression.
5. La **profession** doit procéder à une **évaluation** à des étapes clés du stage.

### Principales différences entre le stage avec cheminement préapprouvé et le stage avec vérification de l'expérienceA

	Stage avec cheminement préapprouvé	Stage avec vérification de l'expérience
<b>Description</b>	L'organisation élabore un ou des programmes de stages qu'elle soumet à l'approbation de la profession.	Le futur CPA acquiert de l'expérience admissible dans un poste pertinent, chez l'employeur de son choix.
<b>ApprobationA</b>	La profession collabore avec l'organisation en vue de la préapprobation des cheminements proposés. Comme le processus d'approbation est très détaillé, la production des rapports de stage et des autoévaluations s'en trouve simplifiée.	Le futur CPA soumet des rapports de stage détaillés, que l'employeur vérifie et que la profession évalue à des étapes clés.
<b>ContrôleA</b>	L'organisation est responsable de la gestion du programme de stages.	Si la profession détermine, après son évaluation des rapports de stage, que le stagiaire CPA n'a pas satisfait à toutes les exigences en matière d'expérience pratique, elle l'informerá des lacunes à corriger. Pour acquérir l'expérience manquante, le stagiaire CPA pourrait devoir changer de poste, de fonctions ou d'employeur.
<b>Soutien</b>	La profession fera équipe avec l'organisation pour faciliter la mise en œuvre de tout changement apporté au programme.	En cas de problème, la profession viendra en aide au stagiaire CPA.

Les employeurs qui souhaitent en savoir plus au sujet des compétences techniques et habilitantes visées par les exigences en matière d'expérience pratique des CPA sont invités à lire les fiches d'information « **Exigences en matière d'expérience pratique des CPA – Les compétences à acquérir** » et « **Exigences en matière d'expérience pratique des CPA – Les rapports de stage et les évaluations** ».